



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE DEUX EXTRACTEURS D'HUILE DE
PALME COMESTIBLE**

**AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURE DE DEUX EXTRACTEURS D'HUILE DE PALME
COMESTIBLE**

1. Référence de publication

Appel d'offres ouvert N° 008/CAPAD/SE/2018

2. Procédure

Ouverte

3. Intitulé et présentation du programme

Dans le cadre du programme « Appui à la gouvernance et aux capacités de valorisation de la production agricole des Groupements Pré-Coopératifs (GPC) et des sociétés coopératives au service des familles d'agriculteurs », l'Union des sociétés coopératives d'appui aux producteurs agricoles pour le développement durable (CAPAD COOP) est appuyée par le Collectif Stratégies Alimentaires (CSA) et l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW) pour soutenir des interventions dans 63 coopératives ayant bénéficié des unités et équipements de transformation des produits agricoles. Ces coopératives forment avec leurs membres un système fonctionnel qui doit être appuyé au niveau de l'adéquation entre les services rendus à leurs membres et l'engagement de ces derniers à livrer leur production à la coopérative et à faire appel à ces services. Le programme soutient ces coopératives dans leur renforcement organisationnel et managérial, l'accompagnement dans la valorisation et l'exploitation des unités/équipements de transformation agricole. Cela se fait à travers les appuis sur le mode de gestion, la technicité, le processus technologique, l'organisation de la collecte, le conditionnement et la transformation ainsi que l'organisation de la commercialisation. Avec les revenus tirés de ces activités de valorisation et commercialisation des produits agricoles, ces coopératives et leurs membres investissent d'avantage dans l'amélioration de leur système productif en matière de durabilité, d'autonomie, de qualité des productions agricoles/élevage et de planification des besoins en intrants, besoins en financement et la facilitation à leur accès.

4. Financement

Le présent marché est financé par l'Union Européenne et la Coopération Belge (DGD) à travers le Collectif Stratégie Alimentaire (CSA) qui appuie l'Union des sociétés coopératives d'appui aux producteurs agricoles pour le développement durable (CAPAD COOP) par le financement des activités inscrites au programme « Appui à la gouvernance et aux capacités de valorisation de la production agricole des Groupements Pré-Coopératifs (GPC) et des sociétés coopératives au service des familles d'agriculteurs ». Le CSA et la CAPAD COOP travaillent particulièrement, par le développement des actions collectives, sur le renforcement des capacités productives, financières et organisationnelles des producteurs agricoles burundais ainsi que sur les questions de pouvoir de marché.



5. Présentation du pouvoir adjudicateur

L'Union des sociétés coopératives d'appui aux producteurs agricoles pour le développement durable CAPAD COOP en sigle, a été créée en 2000 puis agréée par l'Ordonnance Ministérielle n° 530/1593 du 31 décembre 2003. Elle est constituée de 107 570 ménages exploitants agricoles familiaux (dont 62% dirigées par des femmes) cultivant les cultures vivrières, fruits et maraichères et pratiquant aussi l'élevage (petit et gros bétail). Ces exploitants agricoles sont réunis dans 108 coopératives situées dans 68 communes de 16 provinces. CAPAD se veut un lieu de rencontre, de dialogue et d'échange des Organisations Paysannes pour l'amélioration des conditions de vie des exploitants agricoles familiaux, sur les enjeux de production, de transformation et de marché des produits agricoles/élevage à travers les approches de développement intégré et l'autonomisation des exploitants agricoles familiaux .

Sa vision : Une société burundaise où les paysans parviennent à couvrir leurs besoins socio-économiques par des moyens financiers et matériels générés par eux-mêmes.

Sa mission : CAPAD COOP est une confédération des producteurs agricoles pour le développement qui œuvre pour la transformation de l'agriculture et de l'élevage, pour la promotion d'une agriculture durable à travers des filières porteuses et innovatrices.

Ses valeurs fondamentales : la solidarité, l'entraide et l'équité

Son mandat : Représenter et défendre les intérêts socioéconomiques des agricultrices et agriculteurs membres et les accompagner dans le développement des activités économiques.

Ses structures et sa gouvernance :

➤ **Organes définissant les orientations Politiques :** L'Assemblée Générale constituée par 2 représentants par coopérative (dont un homme et une femme), le Comité Exécutif et le Comité de Surveillance

➤ **Organe Technique :** CAPAD COOP dispose d'un Secrétariat Exécutif qui est constitué de cadres et techniciens et comportant 4 principaux services qui sont : i) l'appui au développement de l'agriculture et de l'élevage, ii) l'appui à la promotion de l'entrepreneuriat rural, iii) L'appui-conseil aux exploitants, gestion des connaissances et accès à l'information, iv) l'appui au renforcement de capacités.

➤ **Organe de prestation de services :** Pour mieux répondre aux multiples demandes des institutions/ONG et projets sollicitant l'expérience de la CAPAD COOP et dans le souci de ce dernier de continuer à s'acquitter de ses obligations auprès de ses membres, la CAPAD COOP a mis en place une cellule dédiée aux prestations de service. Cette cellule coordonne alors toutes les actions réalisées en dehors du plan stratégique tout en veillant et en vérifiant que les prestations de service cadrent bien avec la vision, la mission et les objectifs de CAPAD.

➤ **Système de gestion :** CAPAD COOP s'est dotée d'outils de gestion (SAGEi7), des procédures et politiques de bonne gestion administrative et financière. De plus, les comptes de la CAPAD sont annuellement audités par des auditeurs externes indépendants.

Dans le cadre de son domaine d'intervention concernant l'appui sur la valorisation, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles, la CAPAD COOP a créé la SOCOPA qui est une société coopérative de transformation et commercialisation des produits agricoles.



La SOCOPA est une entité de la CAPAD malgré son autonomie de gestion avec comme mandat de garantir un marché et des revenus aux exploitants agricoles familiaux membres de la CAPAD COOP. Elle est constituée par les unités de transformation des produits agricoles/élevage financées par la CAPAD COOP. La SOCOPA s'occupe de la transformation des produits agricoles en particulier le riz, le maïs, le manioc. Elle planifie d'élargir son domaine d'activité afin d'atteindre 7 domaines des activités. La SOCOPA en tant qu'entité de la CAPAD COOP, est une structure de pénétration sur le marché des produits finis provenant des cultures vivrières, fruits et légumes, issus des coopératives membres de la CAPAD COOP. La SOCOPA a pour objectif de d'améliorer les revenus des exploitants agricoles, de moderniser l'activité agricole avec des outils et des intrants adéquats et de qualité. La SOCOPA a une mission de regrouper les surplus de production des petites exploitations agricoles, les transformer, les conditionner et vendre les produits finis sur le marché avec une valeur ajoutée.

La SOCOPA et les coopératives membres de la CAPAD COOP commercialisent leurs produits sous la marque MARAME et TAAMU. Pour garantir les produits de qualité, renforcer l'image, améliorer la notoriété et le positionnement stratégique sur le marché, CAPAD COOP et ses coopératives membres et SOCOPA ont besoin de travailler sur les designs, l'image, la labellisation et les cahiers de charge correspondant et cela pour les produits transformés provenant du riz, du manioc, du maïs, de la tomate et bientôt de la banane.

C'est à cet effet que la CAPAD COOP lance le présent appel d'offre.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

La passation des marchés sera conduite par l'Appel d'Offres ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

La fourniture des deux extracteurs d'huile de palme comestible prévue dans le cadre de ce marché est regroupée en un seul lot.

7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est constitué d'un seul lot constitué de deux extracteurs d'huile de palme comestible d'une capacité de traitement de 50 kg de fruits de palme par heure pour les coopératives membres de la CAPAD COOP à savoir DUKURE AMABOKO MU MPUZU de MPANDA et KOTIBU de RUMONGE. Chaque extracteur doit être muni d'un moteur d'entraînement diesel d'une puissance capable d'entraîner un extracteur d'huile de palme comestible d'une capacité de traitement de 50 kg de fruits de palme par heure. L'extracteur et son moteur d'entraînement seront installés sur des amortisseurs de vibration. Le tank dans lequel se trouve l'extracteur devra être en acier inoxydable, d'une épaisseur supérieure ou égale à 6 mm. L'extracteur devra pouvoir séparer les noix et les fibres d'un côté, et l'huile de l'autre. Il sera doté d'un tuyau en acier inoxydable canalisant l'huile extraite vers les bacs de décantation, et une ouverture pour évacuer les noix et les fibres. Le rendement d'extraction devra être compris entre 16% et 22% c'est à dire que 100 kg de fruits devront produire au



moins 16 kg d'huile (17,4 litres). Le moteur diesel d'entraînement devra être d'une marque représentée au Burundi, pour faciliter le service après-vente. Le moteur diesel d'entraînement sera un moteur compact dont l'eau de refroidissement circulera en circuit fermé. Son filtre d'aspiration d'air sera raccordé à un tuyau dirigé vers l'extérieur du bâtiment logeant l'extracteur. Il en sera de même pour le tuyau des gaz d'échappement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement - consortium - de soumissionnaires) qui sont effectivement établies au Burundi.

9. Situations d'exclusion

Ne peut participer à l'appel d'offre tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics du Burundi.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires ne peuvent postuler que sur le seul lot. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est exigée.

12. Garantie de bonne exécution

Aucune garantie de bonne exécution n'est exigée.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de trente (30) jours à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

15. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai d'exécution de cette fourniture est fixé à quinze (15) jours calendriers au maximum mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir de la date de signature du contrat.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION



16. Critères de sélection

L'offre doit être délivrée en main propre à l'adresse ci-mentionnée CAPAD COOP Q. Rohero II, n°27 Tél (257) 22 21 79 02, B.P 24 Bujumbura e-mail : capad_shirukubute@yahoo.fr, site web : www.capad.info.

Les soumissionnaires doivent mentionner clairement sur la page de garde de chaque document le numéro de la copie.

Toutes les offres doivent être libellées en francs burundais en incluant la TVA.

Si l'offre ne contient pas toutes les informations requises et/ou incomplètes, l'offre ne sera pas validée et sera donc invalidée.

Chaque soumissionnaire reconnaît et accepte que la CAPAD COOP puisse, à son entière discrétion, appliquer une sélection de critères, spécifiques dans ce document, pour l'évaluation des propositions de présélection / sélection des soumissionnaires, selon une approche progressive.

17. Critères d'attribution

L'offre la plus complète et la moins disante sera choisie.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offre ?

Le présent appel d'offre est lancé via le site web de la CAPAD COOP à l'adresse ci-après www.capad.info, ainsi que dans les journaux « Renouveau » et « IKIRIHO ».

Renseignements :

Pour recevoir le dossier d'appel d'offre, prière de s'adresser au secrétariat de la CAPAD COOP Q. Rohero II, Rue KUNKIKO, n°27.

19. Date limite de soumission des offres

La date limite de remise des offres est fixée au plus tard le 17 AOUT 2018 à 17 heures à l'adresse du secrétariat de la CAPAD COOP Q. ROHERO II, Rue KUNKIKO, n°27.

Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après cette date limite.

20. Séance d'analyse des offres

La séance d'analyse des offres est prévue au 20 AOUT 2018 à 15 heures.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offre doivent être faites en français.

22. Base juridique

La législation burundaise.